

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2005

Président : M. Gilles AUGSBURGER
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,
Victor TODESCHI

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE,
MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique
BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance
DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain
ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes
Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme
MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes
Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY,
Dominique ZEHFUS

Excusée : Mme Myriam SCHMID
Absent : M. Nicolas FORT

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBASZ, Maire
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions –
Séance du 29 novembre 2005 –
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**
 - a) Projet d'aménagement d'une nouvelle salle du Conseil municipal
dans le parc de la Mairie **renvoyé** **Vote de principe**
 - b) Villa Tacchini – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 160'000.--) **p. 811** **Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission des affaires sociales – Séance du 23 novembre 2005 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**
 - a) Modifications des statuts de la Fondation communale pour le logement
de personnes âgées de la Vendée **p. 811** **Arrêté**
 - b) Audition de Mme Pallud-Rouget, administratrice du CASS
à Lancy **p. 812** **Information**

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

- 8) **Commission des travaux et constructions – Séances des 2 juin et 29 novembre 2005 – Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et M. Alain ERETZIAN**
Villa « Le Point Virgule » - route du Grand-Lancy 96
Projet de travaux de rénovation et d'agrandissement **reporté** **Vote de principe**
- 9) **Commission des finances et logement et Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 5 décembre 2005 – Rapporteur : M. Charles PAGE**
a) Villa chemin des Verjus 61 – Droit d'emption en faveur de M. Pratolini et Mme Gruaz **p. 814** **Arrêté**
b) Prorogation du droit de superficie en faveur de GD Fleurs **p. 816** **Arrêté**
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 9 novembre 2005 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
a) Audition de M. Ardan Michael Blum président de l'Association « Vivre avec le 3ème âge » **p. 817** **Information**
b) Audition de Mme Mariefrance Dancet, responsable du Foyer de la Florimontaine **p. 817** **Information**
c) Divers
- 11) **Commission des sports – Séance du 10 novembre 2005 – Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
a) Centre sportif intercommunal des Evaux - budget 2006 et point de la situation **p. 818** **Information**
b) Subvention exceptionnelle aux jeunes sportifs lancéens dans le cadre de l'année internationale du sport **p. 820** **Vote**
- 12) **Commission de la culture – Séance du 21 novembre 2005 – Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
a) Mission du Service culturel de Lancy **p. 822** **Information**
b) Etat de l'inventaire du patrimoine lancéen **p. 823** **Information**
c) Divers
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séances des 30 mai, 13 juin, 19 septembre et 28 novembre 2005 – Rapporteurs : Mme Louise REY et M. Fabrice BADET**
Agenda 21 – Point sur les différents moyens d'information **p. 825** **Information**
- 14) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 28 novembre 2005 – Rapporteur : M. Fabrice BADET**
a) Résolution pour la création d'un réseau Wi-Fi - Audition de M. Cardinaux **p. 827** **Information**
b) Divers
- 15) **Commission des finances et logement – Séance du 5 décembre 2005 – Rapporteur : M. Charles PAGE**
Divers **p. 829**
- 16) Motion « Plus de compétences pour les communes dans le domaine de l'aménagement du territoire » **p. 829** **Motion**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 836**
- 18) Questions du public **p. 839**

M. AUGSBURGER : Nous sommes à la dernière séance de l'année, ce jeudi 15 décembre 2005, je me suis permis de mettre un petit cadeau pour les dames, ne faites pas trop de bruit avec les papiers de chocolat.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Je dois excuser l'absence de Mme Myriam Schmid.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. ERETZIAN : Ayant reçu le procès-verbal de la Commission des travaux et constructions mardi matin, je n'ai pas eu le temps de faire la synthèse, sauf pour la Villa Tacchini.

M. AUGSBURGER : Vous avez donc seulement fait le rapport concernant le point 6b).

M. ERETZIAN : Lors de la lecture de ce procès-verbal, il y a passablement de corrections, donc le procès-verbal que vous avez reçu sera remplacé par le rapport corrigé.

M. AUGSBURGER : Je ne vous cacherai pas que je suis un peu emprunté. J'ai un article dans le règlement du Conseil municipal, l'article 9.10, je vous le lis parce que vraisemblablement personne ne l'a jamais lu, moi le premier. Il stipule « *Chaque séance de commission fait l'objet d'un procès-verbal interne et confidentiel établi par le verbaliste. Ce procès-verbal est lu, corrigé si nécessaire et approuvé par le rapporteur de la commission et ensuite adressé aux membres du Conseil municipal, aux membres du Conseil administratif et au secrétariat de la Mairie* ».

Je crois que le problème est clair vis-à-vis de cet article. Nous sommes obligés de supprimer les points 6a), 6c) et au point 8), la séance de la Commission des travaux et constructions du 29 novembre ne sera pas rapportée, d'où le vote supprimé. Je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

M. BADET : Au point 13) de l'ordre du jour, je serai le rapporteur des 4 séances.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2005

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AUGSBURGER : J'ai deux communications. Nous avons reçu en date du 13 novembre 2005, au nom de l'école En Sauvvy, M. Michel Saucy une lettre adressée aux Conseillers municipaux, dont copie au Conseil administratif, pour un projet de sculptures, intitulé « La Minergie » qui serait installé dans le préau de l'école En Sauvvy. Le Bureau a décidé de renvoyer cet objet à la Commission de la culture qui voudra bien s'en occuper dans un proche avenir. Je vous en remercie.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

J'ai reçu, au nom du Bureau du Conseil municipal, de l'Association Les Passereaux, avec pour adresse Mme Josette Kaiser 12, chemin Rambossons au Grand-Lancy, une lettre dont je vous donne lecture pour information, étant donné qu'elle est adressée au Conseil d'Etat :

« *Concerne DR 17868 parue dans la Feuille d'avis officielle du 18 novembre 2005*
Monsieur le Conseiller d'Etat, L'Association Les Passereaux a pris connaissance des plans déposés auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Nous sommes stupéfaits de constater que la demande de renseignements citée en référence prévoit deux immeubles d'habitations de R+4 occupant les parcelles 1218, 2185 et 2184, alors que le plan directeur du quartier des Semailles, qui est actuellement en examen au sein de votre département, prévoit le maintien de la maison située sur la parcelle 1218, et une grande maison de R+2 sur la parcelle 2185. Par ailleurs, nous nous étonnons que les initiants de ce projet ne soient pas au courant, compte tenu de la situation actuelle du plan directeur du quartier des Semailles. Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat... etc. »
Cette lettre est signée par Mme Josette Kaiser et Mme Françoise Monglia.

En ce qui me concerne, ce sont les seules informations que j'ai à vous communiquer.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Dans le cadre des grands soirs de Culture et Rencontre, vous aurez trouvé sur vos places le programme de cinq conférences sur le thème du développement durable qui se dérouleront en janvier et février 2006 au Collège de Saussure.

D'autre part, Le Groupe culturel de Lancy vous propose le week-end prochain une comédie musicale de ballets style « seventies » qui se déroulera à l'aula du Collège de Saussure le samedi 17 décembre à 20 heures et le dimanche 18 décembre 2005 à 17 heures.

Vous rappeler le marché de Noël organisé par la Ville de Lancy qui se déroulera de vendredi à dimanche à l'école En Sauvy, avec une petite partie officielle à 11 heures samedi.

Je souhaite informer les membres de la Commission de la sécurité que la prochaine séance aura lieu le lundi 9 janvier 2006, l'ordre du jour vous parviendra au début janvier.

Je prie également les membres des Commissions des finances et logement et travaux et constructions d'agender deux séances extraordinaires qui porteront sur le crédit d'étude du centre socioculturel et qui se dérouleront le mardi 7 février et le mardi 28 février 2006.

Et enfin, vous informer que le chantier du tram sera interrompu du 22 décembre 2005 au 16 janvier 2006 et que, pendant cette période, des parkings provisoires seront mis en place aux abords des commerces. En cas de problèmes constatés durant cette période de fermeture sur le périmètre du chantier, une permanence de l'entreprise Rampini est atteignable au 022/626.40.00. Par ailleurs, je vous confirme l'inauguration du tram Lancy qui aura lieu le samedi 20 mai 2006 en fin de matinée.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. BAERTSCHI : J'ai pris acte que ce soir nous n'allions pas parler du point 8) qui concerne la rénovation de la villa « Point Virgule ». Ayant eu le temps de relire le rapport et ayant constaté que certains se plaignaient de la non-visibilité des activités de l'association, j'ai ici, pour ceux qui le désirent, des rapports d'activités qui vous documenteront sur tout ce qui est fait.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 29 novembre 2005 -
Rapporteur : M. Alain ERETZIAN**

**b) Villa Tacchini – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 160'000.--)**
=====

M. ERETZIAN présente le sujet : Ce dossier concerne la rénovation des façades de la villa Tacchini. Une commissaire demande que les usagers participent à la rénovation, car normalement les jeunes respectent et taguent moins les lieux où ils ont été impliqués dans les travaux.

Pour des raisons de sécurité, les jeunes ne pourront participer aux travaux de rénovation des façades. Les nouvelles peintures de façades seront traitées anti-graffiti, car ces derniers ont un effet pare-vapeur et empêchent l'humidité de sortir des murs, ce qui est catastrophique pour ces derniers.

L'idée sera d'installer des supports qui permettront d'accrocher des toiles qui pourront être peintes par les jeunes et déposées selon l'envie.

La fissure apparente de bas en haut de la façade, après contrôle, n'est que superficielle et ne représente aucun danger. Elle est due aux tirants du balcon qui ont bougé.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 23 novembre 2005 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

Séance ordinaire du 15 décembre 2005**a) Modifications des statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de la Vendée**

=====

M. PAGE présente le sujet : M. Marco Föllmi, président de la Fondation, est accueilli avec 2 membres de son bureau, Mme Sthioul et M. Aeschbacher. La Fondation souhaite séparer les activités immobilières de celles d'exploitation. Il faut pour cela créer une association comprenant à sa tête les mêmes personnes que pour la Fondation. La Fondation s'occupera de l'entretien des immeubles, l'association de la gestion et de l'exploitation de l'EMS. La plupart des EMS du canton fonctionnent ainsi. L'OCPA encourage cette formule plus transparente.

Les nouveaux statuts ont été rédigés sur le modèle de ceux des résidences de Saconnex et des Pervenches et soumis à l'avocat conseil de l'association.

Il est rappelé que l'OCPA a récupéré Fr. 800'000,-- sur les réserves de 1,3 mio de la Fondation. L'OCPA n'a pas modifié son point de vue, malgré un recours. Actuellement, des démarches sont entreprises à l'échelon du Département. Ces fonds ne proviennent pas de subventions, mais d'argent versé par les résidents.

Un commissaire s'inquiète de l'efficacité du contrôle de l'association par la Fondation, notamment s'il devait y avoir des cas de maltraitance. M. Föllmi rappelle que les EMS sont soumis au contrôle de l'OCPA et du DASS qui font des contrôles, tant sur la gestion hospitalière, administrative et hôtelière. L'inspection cantonale des finances effectue aussi ses contrôles.

M. Föllmi déclare que le Conseil de Fondation et l'OCPA ont approuvé ce projet.

Un commissaire se demande si le Conseil municipal ne devrait pas aussi approuver les statuts de l'Association. Il sera répondu à cette question à la séance du Conseil municipal.

Il est encore précisé que les nouveaux statuts devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2006.

A une question d'un commissaire, il est répondu que Lancy n'est pas touchée par une décision de revoir à la baisse le nombre d'EMS.

Le projet est accepté par 6 voix, une abstention.

M. BAERTSCHI : Suite à l'excellent rapport de M. Page, en effet la réponse est parfaitement claire sur le fait de savoir si le Conseil municipal devrait voter sur les statuts de l'Association ou pas. Les statuts vous les avez eus, renseignements pris auprès de la Surveillance des communes, il n'est pas nécessaire, et même il ne faut pas que le Conseil municipal se détermine sur le contenu du texte de l'Association.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Audition de Mme Pallud-Rouget, administratrice du CASS à Lancy

=====

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. PAGE présente le sujet : Notre invitée rappelle qu'elle avait fait un exposé il y a plus de 5 ans déjà. Le mot CASS signifie Centre d'action sociale et de santé. Son logo rappelle les rôles de la commune, du canton et le caractère associatif.

Selon la loi du 21 septembre 2001, 22 CASS étaient prévus, dont 9 pour la ville. En fait, suite à des regroupements, il n'y en a que 20. Chaque CASS a un administrateur ou administratrice avec 3 unités distinctes : aide et soins à domicile - action sociale individuelle - action sociale communautaire de proximité. La répartition des tâches entre canton et communes n'est pas encore réglée.

La mission des CASS est entre autre de fournir l'information sur les prestations sociales, offrir des prestations d'aides sociale et financière et détecter les besoins.

Chaque centre a des infirmières, des aides soignantes, des aides à domicile, des aides familiales, des assistants sociaux et des secrétaires.

Les secrétaires parlent plusieurs langues et aident les clients dans leurs démarches. Notre invitée remarque que le guichet universel mis en place par le canton ne marche pas du tout.

Le CASS de Lancy est de taille moyenne, celui des Clochetons est plus petit. Le premier a reçu durant les 6 premiers mois de l'année, 4650 appels téléphoniques contre 4512 aux Clochetons et accueilli 2'557 personnes contre 1932 aux Clochetons.

L'aide et les soins à domicile ne sont pas toujours faciles à assurer. La consultation «parents-enfants» du mardi rencontre un franc succès. L'unité concernée coordonne aussi les repas à domicile.

L'unité d'action sociale individuelle, gérée par l'Hospice Général, comprend 12 collaborateurs. Les activités principales portent sur le désendettement, la réinsertion, le chômage, la maladie et aussi les violences domestiques. Une unité mobile d'urgence fonctionne la nuit pour ces cas de violence.

A Lancy on a traité, l'an dernier, 401 dossiers, le chiffre est en nette augmentation cette année. Ceux concernant des jeunes sont en tête au niveau du canton, Le Conseiller administratif pense que cela est dû avant tout à l'augmentation de la population lancéenne. Mme Pallud-Rouget signale que le site internet www.social-sante-ge.ch donne de plus amples informations.

Aux questions posées et aux remarques des commissaires, notre hôte répond qu'en ce qui concerne le désendettement, les jeunes sont dirigés vers Caritas ou vers la Commune. Elle n'a pas d'attente particulière vis-à-vis de la Commune.

Les locaux et le mobilier des Palettes sont exemplaires.

Aux Clochetons, on a eu un problème d'accès, de plus le mobilier est usagé et se détériorerait rapidement.

Le CASS à Lancy occupe une centaine de personnes.

Le service social communal a engagé une assistante sociale en action communautaire.

Les collaborateurs de l'Hospice Général ne se rendent pas à domicile, ce que font les assistants sociaux de la Ville de Genève.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

L'Hospice Général est une grosse organisation où la dimension sociale est un peu oubliée.

Le CASS apprécie qu'il y ait un service social à Lancy.

Des réunions permettent de tisser des liens avec différentes organisations.

Mme Pallud-Rouget est remerciée pour son exposé et ses informations.

Chaque membre de la commission a reçu une documentation à l'intention de chaque groupe.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 2 juin et 29 novembre 2005 -
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et M. Alain ERETZIAN**

**Villa « Le Point Virgule » – route du Grand-Lancy 96 - Projet de travaux de
rénovation et d'agrandissement**

=====

M. AUGSBURGER : Nous annulons purement et simplement le point 8) de façon à avoir une information complète sur ce sujet à la prochaine séance.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT ET COMMISSION DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 5 décembre 2005 –
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**a) Villa chemin des Verjus 61 – Droit d'emption en faveur de M. Pratolini
et Mme Gruaz**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué à l'aménagement indique que la maison incriminée se trouve à côté du stade des Fraisiers, elle est vide. Une expertise a démontré que la villa devait être démolie ou vendue en l'état. Cette dernière solution a abouti à 8 projets d'achat.

Celui qui a été retenu respecte la densité de 0,3 et s'élève à Fr. 2,3 mios. Les acquéreurs potentiels veulent partager la parcelle en 3 et revendre celles-ci. Leur projet doit respecter la densité de 0,3. Le droit d'emption proposé implique le versement d'un montant de Fr. 230'000.-- déposé chez un notaire. Ce type d'opération correspond à une vente sur plan. Les 3 villas projetées devront faire l'objet d'une autorisation de construire.

Une commissaire estime que cette villa appartient au patrimoine et elle ne comprend pas qu'on veuille la vendre.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Le Conseiller administratif délégué aux finances rappelle que cette villa a été achetée en 1983 pour Fr. 1,3 mio à un ancien secrétaire général de la Commune. Ce dernier a eu la jouissance de l'immeuble jusqu'à son décès en 2002. Un locataire a occupé la maison pour un loyer annuel de Fr. 32'000.-- jusqu'en novembre 2004.

Cette villa avait été achetée dans la perspective de la construction de vestiaires pour le stade des Fraisiers. Ceux-ci ont été installés à un autre endroit. Une nouvelle location aurait nécessité des travaux pour au moins Fr. 500'000,--. La ville de Lancy n'entend pas vendre ses biens à tout prix, mais la présente solution est avantageuse, elle permettra de loger 3 familles.

La villa actuelle est faite de bric et de broc, précise un commissaire. Il ne serait d'ailleurs pas possible de la louer à un taux d'au moins 3,8 %, intérêt moyen des emprunts faits par la commune, ajoute un de ses collègues.

On s'inquiète du fait que le terrain est sur une moraine. Cela est valable pour toute une partie du Grand-Lancy et les moyens actuels de construction sont à même de résoudre ce problème.

Il est précisé d'autre part que le taux de densité de 0,3 est suffisant pour construire 3 villas pour 3 familles.

Après quelques échanges sur l'opportunité de cette vente, le projet d'arrêté est approuvé par 12 commissaires contre une et 2 abstentions.

Mme BUUNK-DROZ : Le patrimoine de notre commune a été constitué dans le but d'avoir des valeurs solides et de maîtriser le développement des quartiers.

Nos prédécesseurs s'y sont attelés avec patience. Le résultat est que, à ce jour, nos biens immobiliers couvrent la valeur de la dette.

Pour cette raison, je ne puis voter une vente d'une partie de ce patrimoine. S'il s'agissait d'un échange de terrains, la question serait différente. Cette somme va se fondre dans les finances de la commune et nous aurons un terrain en moins.

Pourrions-nous, alors, placer cet argent dans un fonds spécial, par exemple pour créer un fonds d'assistance pour les jeunes de la commune sans emploi, soit pour une autre cause à déterminer ?

M. FAVRE : J'aimerais juste préciser, cela n'a pas été dit dans le rapport, que ce terrain est divisé en deux. La moitié est occupée par une villa qui sera vendue en pleine propriété et l'autre moitié est un parc dont la commune reste propriétaire. La commune garde 950 m² de terrain en pleine propriété, par contre les droits à bâtir seront reportés sur la partie vendue, donc la commune fait l'opération de sa vie. Il est donc absolument indispensable de réaliser cette opération, sinon la commune va garder un parc et garder une maison sans aucune valeur, donc c'est vraiment important de réaliser cet objet. La commune garde son parc qui a quand même une certaine valeur, même si c'est du terrain qui sera libre de tous droits à bâtir, les gens n'acquièrent que 1200 m² de terrain. Quant à la philosophie de garder des propriétés, je vous rappelle que la dette du canton, Confédération ou communes est de Fr. 40'000.-- pour chaque habitant. J'ai un petit-fils depuis 6 mois, et il est né avec Fr. 40'000.-- de dette, à mon avis, il est important de réduire cette dette le plus vite

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

possible. Conserver des biens qui ne nous servent à rien est un très mauvais raisonnement, il faudra qu'on s'y attelle très sérieusement à l'avenir.

M. BAERTSCHI : Un détail par rapport à ce grave problème philosophique de garder ou pas le patrimoine. L'arrêté a été légèrement modifié, c'est un détail, mais je tenais à vous le dire. Il n'est pas possible de faire comme nous l'avions expliqué à la Commission, une vente par intermédiaire, donc la première idée était que les futurs acquéreurs revendent après à 3 personnes et que la signature se fasse à ce moment-là avec la commune. En l'occurrence, nous allons, enfin si vous le voulez, vendre l'ensemble dans un seul droit d'emption aux personnes qui s'intéressent et après, elles se débrouilleront pour les revendre plus tard.

M. LANCE : Je souhaite apporter deux précisions. M. Page a parlé du dernier locataire qui est sorti en 2002, en réalité le dernier locataire est sorti le 30 novembre 2004. La deuxième chose est une réponse à Mme Buunk-Droz, il n'est pas possible d'affecter bien évidemment cette vente à un fonds comme vous le proposez, nous sommes obligés d'obéir à des règles comptables très strictes dictées par le Service de surveillance des communes. La somme de Fr. 1'300'000.-- sera portée en diminution des investissements et la plus-value entre Fr. 2'300'000.-- et Fr. 1'300'000.-- sera comptabilisée comme recettes exceptionnelles par le compte de fonctionnement.

M. AUGSBURGER : Est-ce que le Président doit voter ?

M. CHOBAS : Oui.

L'arrêté 9a) est accepté par 31 oui – 1 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

b) Prorogation du droit de superficie en faveur de GD Fleurs

=====

M. PAGE présente le sujet : Les deux Conseillers administratifs délégués indiquent que ce droit de superficie concerne une parcelle de 2166 m². Cette parcelle est située en face du cimetière du Grand-Lancy.

Après plusieurs détenteurs de ce droit de superficie, de 1961 à 1985, celui-ci est aujourd'hui en mains de M. Yves Delfolie. Celui-ci souhaite remettre son commerce à son employée Mme Néa qui demande une prolongation jusqu'en 2026.

Le droit qui s'éteindra normalement en 2011 est réservé à un commerce du même type d'activité. Pour ce terrain acheté Fr. 90'000.-- en 1959, la rente s'élève à Fr. 10'632.--. Elle est indexée tous les 10'ans.

Bien qu'il y ait un droit à bâtir sur cette parcelle, le Conseil administratif pense qu'il est souhaitable de maintenir ce commerce en face du cimetière. Il est toutefois précisé que GD Fleurs ne bénéficie pas d'un monopole pour l'entretien des tombes. En outre, la nouvelle détentrice ne pourra pas vendre les installations en cas de cessation de l'activité, celles-ci reviendraient à la commune.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 9b) est accepté par 31 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 15 décembre 2005**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 novembre 2005 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**a) Audition de M. Ardan Michael Blum président de l'Association « Vivre
ave le 3ème âge »**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : A la suite d'une demande d'une commissaire, nous accueillons M. Blum, qui fait une entrée fracassante avec son teckel. Il nous présente l'association qu'il a fondée qui est, selon lui, complémentaire à l'Etat. L'idée est de maintenir les contacts avec les personnes âgées. Il nous explique qu'il a également créé un site Internet, qu'il propose des cours de sculpture, des cours de cuisine, ainsi que plusieurs autres activités.

Après une digression sur ces tendances politiques et ses origines, il donne quelques réponses aux questions des commissaires. Son association est active en Suisse romande, elle est connue de l'extérieur essentiellement sur la base des articles de presse et elle fonctionne avec ses fonds propres et les bénévoles sont formés et doivent montrer patte blanche avant de travailler pour lui.

En revanche, il déclare qu'il a eu des malentendus avec les autres associations comme Pro Senectute et que ceci a provoqué une mauvaise réputation de son association.

M. Blum quitte la séance en laissant une image un peu floue de ses nombreuses activités qui donnent selon un commissaire l'impression de partir dans 82 directions.

**b) Audition de Mme Mariefrance Dancet, responsable du Foyer de la
Florimontaine**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : La commission auditionne ensuite Mme Dancet, responsable de la Résidence La Florimontaine. Il s'agit d'un établissement avec encadrement social. Il comprend 39 appartements. Ses pensionnaires sont des personnes à l'AVS ou à l'AI.

En réponses aux commissaires, Mme Dancet précise que des échanges sont organisés avec des enfants de Clair-Bois notamment. Elle sollicite d'ailleurs beaucoup les pensionnaires pour faire vivre cet établissement.

Elle confirme également qu'elle passe beaucoup de temps pour les contacts avec les familles, notamment dans le cas d'hospitalisation, et qu'il y a une liste d'attente pour entrer à la Florimontaine.

c) Divers
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi remet aux commissaires un dépliant de la Fédération genevoise de coopération au développement concernant le 0,7 % que chaque commune devrait consacrer à ce thème, ce que Lancy fait déjà.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Il informe également que la demande d'éditer un tract multilingue à destination des jeunes de la commune est actuellement en sommeil car le Département de l'instruction publique a eu la même idée.

Il informe les commissaires que le Conseil administratif ne souhaite pas s'engager dans la campagne « le respect ça change la vie » car ce projet lui semble brasser beaucoup d'air, et que le projet des mamans de jour avance. Il vise à créer une association à Lancy pour gérer ceci.

M. Demierre pour sa part nous fait part d'événements qui se sont déroulés aux Palettes où des jeunes ont été agressés pour des questions de conflits territoriaux. Mais ce qui choque est la gravité des violences et le jeune âge des personnes impliquées. Une séance regroupant différents acteurs dont les travailleurs sociaux, le chef des ASM, l'inspecteur scolaire ainsi que le Conseil administratif a eu lieu afin d'évoquer ce problème. Il est même envisagé d'écrire aux parents de certains jeunes et de les convoquer à la Mairie pour tenter une approche différente. Une commissaire termine la séance en demandant des nouvelles de l'avion. A première vue, ce dernier est toujours victime d'un grounding. Le Conseil administratif va fixer un dernier délai à l'organisateur afin qu'il donne des dates précises pour l'évolution de son projet sans quoi la commune arrêtera là les frais.

**11. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 10 novembre 2005 -
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

**a) Centre sportif intercommunal des Evaux
- Budget 2006 et point de la situation**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La Présidente remarque que ce point fait suite à la polémique qui a paru dans les journaux. Elle ajoute que le président de la Commission des sports de Bernex a convoqué tous les présidents des Commissions des sports des communes concernées. Elle précise que la séance s'est bien déroulée, elle a permis de remettre les éléments à plat.

M. Chobaz rappelle qu'il s'agit d'une fondation intercommunale, la première dans son genre et sans doute la plus lourde, qui gère le centre des Evaux. Il rappelle qu'une nouvelle clé de répartition pour le financement de ce centre a été adoptée, il y a une dizaine d'années, Lancy était passée d'une part de 17 % à 22 %. Il déclare encore qu'une étude sociologique avait étayé cette réactualisation des participations communales. Il explique que le conseil de fondation du centre est constitué par les magistrats des communes concernées, avec une présidence tournante. Il signale encore que le personnel des Evaux est rattaché à la commune d'Onex. Il termine en mentionnant que le budget 2006 prend en compte une augmentation du budget de 10 %, ce qui est maintenant erroné puisque le conseil de fondation a souhaité diminuer cette augmentation. Il évoque encore l'inauguration des terrains de beach volley et du nouveau bâtiment qui s'est déroulée, il y a peu de temps et il rappelle qu'il n'y aura pas d'investissement important en 2006.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

La Présidente lit alors quelques phrases du courrier provenant de la Commission des sports de Bernex, en remarquant que cette lettre insiste sur un manque de rigueur quant à la gestion du centre et sur la pauvreté des prestations qui sont fournies.

M. Clément prend la parole et rappelle que Bernex a toujours été contre le centre des Evaux. Il pense que cette situation est notamment due aux relations entre les employés du centre et ceux de la commune. Il précise encore que les reproches qui ont été formulés concernent plus particulièrement le football. Il explique qu'une statistique a été réalisée, laquelle démontre que l'équipe de foot de Bernex est celle qui a joué le plus souvent sur les terrains du centre. Il évoque encore des polémiques survenues entre les jardiniers et les footballeurs et signale que les terrains réservés à la compétition sont maintenant ouverts pour les entraînements. Il ajoute que les prestations ont donc été augmentées à la satisfaction de tous.

Une commissaire évoque le budget et se demande s'il n'y a pas un employé supplémentaire. M. Clément répond par la négative et remarque que les effectifs sont demeurés les mêmes. Il avait pourtant demandé un poste et demi pour le nouveau bâtiment mais il ne l'a pas obtenu. Il s'agit des augmentations inhérentes aux statuts du personnel de la ville d'Onex.

Une commissaire demande s'il est prévu de rénover les terrains de tennis. M. Clément acquiesce et explique que ces travaux se feront toutefois à moyen terme. M. Chobaz ajoute qu'ils veulent connaître l'évolution de ce sport avant de décider du sort de ces 6 terrains.

La Présidente mentionne ensuite que le beach volley remporte un net succès. M. Clément acquiesce et déclare qu'il sera nécessaire de gérer ce sport comme le tennis.

Un commissaire demande si la commune de Bernex pourrait avoir une influence sur la clé de répartition.

M. Chobaz répond qu'il s'agit d'une question politique. Bernex n'a pas remis en question sa part. Il rappelle ensuite que les Evaux sont très importants pour Lancy puisqu'il n'y a plus de terrain pouvant être dévolu au sport sur le territoire communal. Il insiste sur ce point en rappelant que c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif avait accepté une augmentation de la participation de la commune il y a une dizaine d'années. Il rappelle en outre que le centre de sport ne représente que 7 hectares sur les 55, le solde constituant un espace de détente et de verdure. Il évoque par ailleurs le restaurant qui était en main de la chaîne Télé-restaurant, et dont les revenus étaient à l'époque supérieurs à ceux de ces dernières années, même si la situation s'est améliorée depuis deux ans.

Un commissaire demande ensuite si le Servette FC s'entraîne toujours sur ces terrains. M. Chobaz répond par la négative et explique que cela permet d'accueillir plus largement les autres équipes.

M. Côte déclare que la commission technique, à laquelle il appartient, ne s'occupe pas de l'entretien du centre mais de projets comme celui du dernier bâtiment. Elle se réunit environ 6 fois par an.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. Clément signale enfin que les Evaux possèdent des dortoirs de 60 places et que des camps peuvent être développés sans aucun problème. Il précise que cette option n'est guère connue, même si Bernex a utilisé cette possibilité à plusieurs reprises.

b) Subvention exceptionnelle aux jeunes sportifs lancéens dans le cadre de l'année internationale du sport

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La Présidente rappelle que les commissaires ont reçu les documents issus des propositions de la présidente et du Conseiller administratif délégué. Elle ajoute que des taux identiques ont été définis afin de garantir une égalité de traitement. Elle ajoute que le total versé avant la fin de cette année serait donc de Fr. 98'410.--.

Un commissaire remarque que les délais sont très courts. M. Chobaz acquiesce et mentionne que ce versement sera imputé sur l'exercice 2005. Il remarque encore que le taux de 50 % est évidemment arbitraire, mais qu'il a fallu arrêter une moyenne la plus juste possible. Il signale par ailleurs que le club de ski ne fait pas de compétition et que le montant qui lui est attribué représente le 10 % de sa subvention. Il précise encore que seuls les nageurs faisant de la compétition ont été pris en compte dans le cadre du Lancy Natation.

Suite aux questions d'une commissaire, il est précisé que ce sont les clubs qui ont fourni les renseignements sur les âges de leurs membres et que les personnes n'habitant pas Lancy n'ont pas été prises en compte.

Un commissaire mentionne alors que l'exercice de répartition qui a été réalisé est excellent, mais il n'est en l'occurrence pas en faveur d'une telle option. Il propose donc de verser une somme équivalente à tous les clubs pour un total de Fr. 56'000.--. Il ne croit pas qu'il faille laisser de côté le ski et il rappelle que l'idée de départ était de donner une somme équivalente aux sportifs. Il termine en précisant que la somme de Fr. 56'000.-- représente un joli cadeau.

Après un tour de table, il apparaît que la plupart des commissaires adhèrent à l'idée d'une subvention identique pour tous les clubs, cette option semble équitable.

M. Chobaz rappelle que les cotisations ne sont pas un élément abstrait. Il ajoute que les sociétés sportives se demandent chaque année si elles ne doivent pas augmenter le montant de leur cotisation.

La Présidente remarque qu'il est aussi possible de diminuer le pourcentage. Elle passe ensuite au vote d'une somme forfaitaire.

En faveur : à l'unanimité.

La Présidente passe ensuite au vote de Fr. 50.-- par enfant.
En faveur : à l'unanimité.

Elle remarque que le total se montera donc à Fr. 56'200.--.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. Chobaz signale qu'il fera préparer les lettres à l'avance afin de pouvoir les envoyer au plus vite à l'issue de la séance plénière du Conseil municipal, si le vote est accepté bien sûr.

M. FAVRE : Comme il s'agit d'une aide pour les jeunes, on va voter. J'aimerais juste faire la remarque suivante : les Radicaux qui ont réclamé une extrême rigueur budgétaire lors de la dernière séance pour la défense des deniers des contribuables, ont un peu moins de rigueur quand il s'agit de faire financer leur campagne électorale par le même contribuable.

Vote accepté par 30 oui – 0 non – 2 abstentions.

M. CHOBAS : Le Conseil administratif prend acte de votre vote de ce soir, je signerai tout à l'heure les lettres aux clubs concernés pour que votre cadeau de Noël parte demain et soit reçu dans les délais.

c) Divers
=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz distribue un document de la Fédération suisse de gymnastique de Lancy qui organise une manifestation le 19 novembre. Il signale ensuite que la salle omnisports est très demandée.

Il remarque que le Tennis club des Fraisiers a inauguré sa bulle pour laquelle il remercie la commune. Il précise que cette bulle satisfait tous les membres du club ainsi que les voisins.

Il signale ensuite que des travaux seront réalisés dans la cuisine du Tennis club du Petit-Lancy, le montant de ces travaux d'entretien s'élève à Fr. 50'000.--.

Il signale ensuite que 83'982 visiteurs se sont rendus à la piscine durant cet été, un chiffre moindre que les 140'000 personnes qui ont fréquenté la piscine en 2003, l'été de la canicule, mais un chiffre rentrant dans la moyenne des autres années, l'ouverture tardive n'a donc pas nui de façon importante à la fréquentation.

Un commissaire remarque, s'agissant du Stade de Genève, que le terrain est conforme aux normes internationales de rugby. Il se demande si la fondation est ouverte à l'idée d'un développement de ce sport.

M. Chobaz répond que le tournoi s'est en l'occurrence bien passé malgré les craintes que certains avaient pour le terrain. Il ajoute qu'il existe effectivement une ouverture pour d'autres événements pouvant se dérouler sur ce terrain, dont le rugby.

Une commissaire rappelle que, lors de la visite de la salle omnisports, il était apparu que les gradins devaient être modifiés afin d'améliorer leur signalisation, ce qui n'est toujours pas fait. Il lui est précisé que c'étaient les marches de ces gradins qui devaient être améliorées.

Un commissaire se renseigne sur la participation de la Ville de Lancy pour le match Angleterre-Argentine. M. Chobaz répond que c'est la police cantonale qui devra gérer la sécurité. Il ajoute que les polices municipales de Lancy, Carouge et de la Ville de

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Genève participeront. Il précise que les samaritains et les sauveteurs auxiliaires seront également présents pour la gestion de la circulation et du stationnement.

Ce commissaire demande si la commission pourrait recevoir des billets pour ce match. M. Chobaz répond que c'est la société organisant ce match qui paye une location et qui prend en charge nombre de frais.

La Présidente demande ensuite ce qu'il en est de l'aménagement des terrains de jeux à l'école du Petit-Lancy. Elle remarque qu'un accès a été fermé.

M. Chobaz répond que les enseignants ont demandé de barrer l'accès en question afin d'empêcher les enfants de sortir du préau, lequel est encombré par le chantier voisin. Il ajoute que cette fermeture n'a rien de définitif et qu'elle est liée à l'occupation d'une partie du préau par le chantier voisin de l'ancienne école.

**12. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 21 novembre 2005 -
Rapporteur : Mme Piera ROUGE-LUETTO**

a) Mission du Service culturel de Lancy

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Le Service culturel ayant beaucoup évolué depuis sa création en 1997, les déléguées à la culture ont ressenti le besoin, à l'automne 2004, de faire le point sur le fonctionnement, les objectifs et la mission du Service culturel de la commune. Une personne extérieure, M. Noble, consultant en entreprises, a donc été mandaté.

L'intérêt de cette démarche était de préciser le statut du Service et de redéfinir les grands axes de la politique culturelle communale. Quatre entretiens enrichissants ont permis de resituer le Service culturel dans l'organigramme de la Mairie.

Cette démarche a aussi été l'occasion de réaffirmer l'importance de la culture, dans toute sa diversité et le rôle de la commune de sensibiliser ses habitants à toutes formes de culture. La culture contribue à la qualité de vie, et permet de mettre en valeur les potentiels locaux. Elle a aussi un rôle social, en permettant à des gens de se rencontrer et de s'exprimer.

L'écoute des besoins et des initiatives locales, ainsi que les réponses que le Service peut apporter à diverses sollicitations locales émanant de la population ou du Conseil administratif, sont les deux axes essentiels de l'action du Service culturel, qui doit donc répondre tant à des demandes internes qu'externes.

Les missions du Service culturel sont les suivantes :

- conseiller le Conseiller administratif dans ses décisions
- gérer le budget alloué à la culture, mais aussi rechercher des fonds et des cofinancements
- garantir la mise en valeur et la reconnaissance des différents mouvements culturels

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Plusieurs missions des déléguées à la culture sont en lien avec le Conseil administratif :

- représenter le Conseil administratif
- constituer des relations avec les écoles pour créer un réseau
- donner une image de la culture à Lancy (visibilité des 2 déléguées)

Les initiatives propres aux déléguées sont de :

- diffuser l'information, notamment avec l'Agenda culturel et le développement de l'affichage public, mais aussi dans le journal « Le Lancéen », ainsi que la mise en relation de projets conjoints
- récolter de l'information, glaner des idées, prospecter, être à l'écoute du monde culturel.
- planifier l'offre culturelle locale, c'est à dire mettre en place les projets, coordonner, programmer, organiser
- concevoir des projets, créer des évènements

Le service culturel est donc chargé en particulier :

- de « créer des événements et développer des lieux de culture »,
- de « soutenir les initiatives locales »,
- de « sensibiliser la population à toute forme de culture »,
- de « promouvoir l'offre culturelle locale »
- et de « gérer le patrimoine culturel de Lancy »

Si certains événements font partie d'un calendrier fixe, notamment les expositions annuelles sur la bande dessinée et les livres pour enfants, le Service n'a pas une orientation prédéfinie. Les déléguées travaillent avec les associations et les groupements communaux, comme par exemple, le Groupe culturel de Lancy, la Musique de Lancy et l'Orchestre de Lancy-Genève ou encore la Fondation Culture et Rencontre ou la Ferme de la Chapelle. La villa Bernasconi fonctionne un peu en complément des associations, représentant des formes de culture émergentes.

Trois personnes travaillent actuellement au service de la culture, Mme Mamie à 80 %, Mme Mariethoz à 70 % et Mme Roudit à 40 %. D'autres personnes sont engagées temporairement pour un travail déterminé et le service, ne disposant pas de secrétariat, mandate parfois de l'aide pour certaines tâches comme les mises sous pli.

b) Etat de l'inventaire du patrimoine lancéen

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Une première étape a consisté en un recensement des œuvres en possession de la commune et qui sont au nombre de 300 environ. Toutes les œuvres ont été photographiées et répertoriées. La deuxième étape consiste en l'établissement de fiches descriptives précises et l'organisation d'une exposition de ce patrimoine en 2006, à la villa Bernasconi.

C'est une chance pour le Service culturel d'avoir Mme Roudit comme collaboratrice et qui a accepté de prendre en charge ce mandat. Licenciée en histoire de l'art, elle a travaillé pour le Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève où elle a aussi effectué un inventaire.

De nombreuses questions se sont posées dès le début de cet inventaire. Le patrimoine

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

raconte notre histoire, notre identité culturelle. Ce n'est pas seulement l'objet qui est englobé dans la notion de patrimoine, mais aussi ce qui va avec, sa provenance, sa raison d'être dans le patrimoine communal, qu'il s'agisse d'un don ou d'un achat. Le travail d'inventaire pour l'établissement des fiches descriptives se fait par recoupement d'informations provenant de diverses sources. Cela implique tous les services communaux, informatique et financier notamment, ainsi que la Protection civile, chargée de la protection du patrimoine en cas de sinistre. Le travail se base parfois sur des données comptables, comme les valeurs d'assurances. Certaines informations se contredisent parfois. Si certaines œuvres, visibles de tous, sont faciles à répertorier, d'autres ont été perdues ou sont parfois cachées dans des recoins improbables et doivent être recherchées. Il faut aussi savoir que certains objets se trouvent dans des immeubles n'appartenant pas à la commune.

Un archivage systématique a été mis en place dans la commune seulement à partir de 1980. Il est important de procéder à cet inventaire maintenant, car beaucoup des personnes concernées sont encore vivantes. Un des buts de cet inventaire est d'assurer la sauvegarde du patrimoine, d'où la nécessité d'avoir un dépôt qui réponde aux normes de conservation. Les spécialistes du Musée d'art et d'histoire ont été consultés. Certaines œuvres sont très endommagées. La question se pose de savoir lesquelles valent la peine d'être restaurées.

L'option actuelle est de tout répertorier, en partant du principe que tout raconte quelque chose. Pour l'instant, on ne s'est pas permis de préjuger de la valeur des objets faisant partie du patrimoine communal.

Sur les fiches figurent également tous les déplacements des oeuvres, lors de prêt dans les bureaux de l'administration ou dans des institutions. La valeur d'assurance de chaque œuvre est également indiquée, dans l'éventualité de prêts pour des expositions.

La réalisation de cet inventaire permettra d'informer les Lancéens de l'existence de ce patrimoine. Il ne s'agit pas de faire des archives pour les laisser dormir.

Actuellement, tout est répertorié, mais il faut se demander s'il faut poursuivre sur cette voie ou être plus sélectif. Faut-il conserver uniquement les objets du domaine des beaux-arts ? Peut-on jeter des œuvres et auquel cas, selon quels critères ? La prise en charge des dons n'est en fait jamais gratuite, car elle engage la commune à conserver les biens reçus.

Le patrimoine communal compte quelques œuvres importantes, telle une œuvre de Bourdelle (1861-1929), sculpteur qui fut élève de Rodin. Une donation d'importance majeure est celle de M. Oberwiler qui comprend un grand nombre d'œuvres contemporaines de valeur.

Un catalogue a été établi sous forme informatique renfermant beaucoup d'informations et de détails, notamment pour les tableaux anciens. Un fichier-papier est également prévu.

Une petite ligne budgétaire d'un montant de Fr. 9'000.- est allouée à l'acquisition d'œuvres, cette somme est parfois conservée d'une année à l'autre pour permettre un achat un peu plus important. C'est pour remédier à cette situation que l'idée de la création d'un Fonds communal de décoration a été émise. Cette idée sera présentée

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

lors d'une prochaine séance de commission

c) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : Le Service culturel travaille avec un graphiste à l'élaboration d'un projet d'affiche pour annoncer tous les événements culturels communaux. Le travail porte également sur une nouvelle présentation de l'Agenda culturel en lien avec cet affichage. L'Agenda culturel passera d'une publication semestrielle à une publication trimestrielle et démarrera en février.

Des images d'objets du patrimoine seront utilisées pour le graphisme. Les affiches regrouperont les événements, dans tous les domaines artistiques, par ordre chronologique et de manière très sobre. Une vingtaine d'emplacements d'affichage sont prévus.

Ces panneaux permettront de donner un aperçu de la diversité de l'offre culturelle à Lancy.

**13. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,
COMMUNICATION – Séances des 30 mai, 13 juin, 19 septembre et
28 novembre 2005 –
Rapporteurs : Mme Louise REY et M. Fabrice BADET**

Agenda 21 – Point sur les différents moyens d'information

=====

M. BADET présente le sujet : Agenda 21, ce ne sont pas moins de 4 séances et 16 pages roses ainsi qu'un audit de passé 30 pages que je vais devoir vous relater à cet instant, alors asseyez-vous confortablement.

Dans ces quatre séances, nous avons à chaque fois parlé de la communication de cet agenda 21, communication qui à ce jour reste un grand défaut.

Nous avons reçu diverses personnes, dont M. Merle et M. Stoppani.

Pour commencer : Elan 21, qui doit bientôt rentrer dans une phase de test, continue à informer les personnes intéressées des actions de l'Agenda 21 par le biais de lettre électronique. A ce jour, 79 personnes se sont manifestées pour recevoir un tel courrier. Ce nombre de personnes pourrait augmenter si nous en favorisons l'accès. La question se pose de la crédibilité d'un test pour 79 personnes déjà initiées à la cause de l'agenda 21. Certains commissaires trouveraient plus judicieux d'ouvrir ce test à un plus grand nombre de personnes.

Une problématique rencontrée est de savoir, si ce test marche, si nous aurons la force d'alimenter avec assez de sujets ces e-mails électroniques ? Pourquoi ne pas non plus alimenter le journal le « Lancéen » dans sa rubrique Agenda 21, afin de donner la possibilité à toutes personnes de se tenir informées de cet Agenda 21.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Le souci de ces courriels est le fait qu'à ce jour, nous sommes déjà nombreux à recevoir d'innombrables e-mails traitant de tout et de rien, et beaucoup d'entre eux, même si nous sommes conscients d'y être abonnés, se retrouvent dans la poubelle de notre ordinateur.

C'est à la suite de ces questions que la commission approuve le fait de faire appel à un conseil extérieur. Un audit est lancé dont voici le résultat. M. Stoppani spécialiste de la communication, et travaillant également dans le développement durable, nous donne ces conclusions : nous n'avons pas tous accès à la communication par le web, car il y a encore énormément de personnes qui ne se mettront jamais à cette technologie. Nous devons absolument allier le tout avec une formule de supports traditionnels papiers et ceci afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes.

L'analyse faite par M. Stoppani sur ce qui se passe à Lancy montre un côté très ambitieux de la commune sur le sujet au vu de ce qui a été lancé en 2001. Même s'il n'y a pour l'instant que très peu de choses concrètes, nous devons, si nous voulons continuer ce dossier, informer sans cesse les personnes concernées et intéressées ; dans le cas contraire, nous pourrions voir une diminution de l'engouement de toutes ces personnes et ceci jusqu'à l'agonie de ce dossier.

M. Stoppani dresse un état des lieux de ce qui se fait réellement à Lancy avec quelques conclusions : Site web de Lancy : 4'000 à 6'000 visiteurs par mois, mais peu dans la fenêtre de l'Agenda 21, manque de supports photos. Un forum en pause, avec trop peu de fréquentation.

Le journal le Lancéen : Une forme désuète, ne permettant pas de véhiculer certaines valeurs propres, une trop grande place faite à la publicité et aux commerces. A ses dires, certains commissaires mentionnent que ce journal est fait pour le bien des commerces et des associations locales.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal abordent souvent le sujet de l'Agenda 21, mais la densité de ces rapports arrêterait plus d'un lecteur.

En première conclusion, un manque certain de supports pour un Agenda 21 clair et précis. Dans les propositions proposées par M. Stoppani, est bel et bien la création d'un poste de travail et la nomination d'une « cheville ouvrière », une personne pouvant récolter les informations et sachant comment les distribuer. Pour exemple la ville de Lille, en France, mobilise à elle seule 5 personnes dans ce but.

M. Lance rappelle le vœu de la commission : il s'agissait d'obtenir un avis extérieur de la commune sur ce sujet, le travail de M. Stoppani fut vivement apprécié.

Mais voilà, après des mois de discussions sur l'information de l'Agenda 21 et son avenir, une question se pose vraiment, nous devons connaître l'intention du Conseil municipal sur le futur de ces actions.

Voulons-nous continuer cet Agenda 21 ? Voulons-nous mettre les moyens pour l'engagement d'une ou plusieurs personnes ? M. Lance rappelle que le Conseil administratif dans son entier est déterminé à aller de l'avant.

La question du double emploi se repose par certains commissaires, réticents à cette démarche !!!

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

La présidente conclut, en remerciant M. Stopanni pour son rapport et demande à tous les conseillers présents de faire part de ses remarques à l'ensemble de leur groupe, de façon à connaître enfin l'avenir de ce dossier. Le point sera abordé en février ou mars prochain.

Toutes ces démarches, pourront peut-être rassurer tous les membres de l'étude sur l'Agenda 21, en leur précisant que la Ville de Lancy ne les a, de loin, pas oubliés. Cependant nous devons leur rappeler que souvent en politique les décisions peuvent paraître longues.

Je finis ce rapport, qui aux yeux de certains aurait pu paraître court par rapport au sujet, mais je pense sincèrement que j'ai relaté au mieux les faits. Procurez-vous l'audit de M. Stopanni et vous aurez toutes les virgules que j'aurais oubliées de mentionner.

**14. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 28 novembre 2005 –
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

**a) Résolution pour la création d'un réseau Wi-Fi
- Audition de M. Cardinaux**

=====

M. BADET présente le sujet : Suite à une résolution du groupe Radical lors de notre dernière séance du Conseil municipal et pour approfondir ce sujet, nous recevons la visite de M. Cardinaux, ancien collaborateur de Câblecom, ingénieur de formation.

Le Wi-fi est l'abréviation de « Wireless Fidelity », la fidélité sans fil. Elle existe depuis un certain nombre d'années, dans les grandes entreprises, les lieux publics, « aéroports, restaurants, hôtels », dans certaines villes, comme celle de Lausanne et également dans le réseau privé, à notre domicile.

Cette technologie permet le passage d'information numérisée à un débit de 11 à 54 millions de bits secondes, par une fréquence radio numérotée, la même employée par les téléphones portables, mais avec une force de 100 à 1'000 fois moins faible que les ondes de celui-ci.

Cette technologie est certes bénéfique pour les grandes entreprises qui mettent à la disposition des employés un réseau Internet à haut débit sans fil lié avec leur réseau privé, et également bénéfique dans les lieux publics. Il existe des systèmes payants et gratuits.

La ville de Lausanne a ouvert un réseau gratuit sur sept places de cette ville à proximité des grands parcs et du CIO.

La commune de Vernier a installé ce système via une entreprise pour le site du Lignon.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Les universités se dotent de cette technologie de façon à ce que tous les étudiants puissent, via leurs ordinateurs portables, accéder à Internet et à l'Intranet.

M. Cardinaux pose les questions auxquelles nous devrions répondre avant d'aller de l'avant : avec quels fournisseurs devons-nous travailler ? Quel garde-fou doit on mettre ? Voulons-nous atteindre le domaine public et privé ? Quelle structure juridique ? Ne ferons-nous pas de la concurrence à notre propre télé-réseau ? Quel budget voulons-nous y mettre ?

Le Wi-fi est jeune, il aura encore quelques bonnes années devant lui, cependant son successeur arrive déjà, alors, à peine nous aurons commencé à poser quelques antennes, que nous serons déjà dépassés.

Sachant que ce système à une portée maximale de 50 mètres, il faudrait installer à Lancy une forêt d'antennes, certes petites, mais une forêt quand même à Fr. 2'500.-- l'arbre sans compter ses racines.

Sur notre commune, nous avons déjà le télé-réseau qui se modernise et pourra nous mettre en concurrence avec notre propre réseau de Wi-fi. Le Net est disponible par le biais de la téléphonie avec l'ADSL pour la somme de Fr. 49.-- par mois et par ménage.

Notre magistrat nous rappelle que la commune a longuement hésité à s'engager dans la modernisation du télé-réseau, que nous avons avec les communes de Carouge et d'Onex ; une dépense d'environ Fr. 11 millions. Notre magistrat ne voit pas ce que le Wi-fi pourrait apporter à notre Ville. Laissons cette technologie à une concurrence déjà féroce au niveau privé.

Un commissaire suggère quand même de penser peut être à équiper nos nouvelles structures, comme le futur centre socioculturel de Lancy.

La présidente, demande aux commissaires de parler de ce sujet dans les groupes respectifs et de revenir avec l'avis de ces dits groupes.

b) Divers

=====

M. BADET présente le sujet : La présidente remercie le Conseil administratif d'avoir aménagé le local de vote du Petit-Lancy. Un commissaire profite de ce point pour demander aux groupements politiques de bien choisir les présidents des locaux de vote, afin de ne pas mettre des personnes n'ayant aucune connaissance sur la marche à suivre des procédures de vote.

Après le renouvellement des plaques des noms de rues, la présidente suggère d'installer des objets éponymes dans nos rues. Telle une vigne plantée au chemin des Vignes ou un vieux chêne ou des pâquerettes etc. M. Lance, doit-il déménager ? Et que faire au chemin de la Solitude, doit-on fermer la place du 1^{er} Août et ne l'ouvrir qu'à cette date ? Affaire à suivre...

Petit rappel de la Présidente : prochaine séance de l'administration ouverte à tous les conseillers, le 10 janvier à 18h30, en présence de Mme Maury-Pasquier, Conseillère nationale, le sujet sera le langage épïcène.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005**15. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT -
Séance du 5 décembre 2005 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

Divers

====

M. PAGE présente le sujet : Document sur la péréquation intercommunale. Se renseigner dans les différents groupes s'il y a d'autres personnes intéressées par ce document et en faire part à la Mairie.

Le Marignac - Un commissaire attend toujours une réponse à sa question posée le 6 juin dernier en Commission des travaux et constructions. Le Conseiller administratif délégué indique que les 2 montants mentionnés de Fr. 830'000,-- et Fr. 780'000,-- auraient dû être additionnés. Fr. 830'000,-- avaient été négociés avec l'exploitant du restaurant et portés au budget 2004. Fin 2004, les travaux ont été revus à la baisse. Fr. 783'000,-- ont été comptabilisés à travers le compte de l'immeuble, tenant compte d'une provision de Fr. 320'000,-- comptabilisée en 2003.

Le changement de cuisinier n'a pas eu de répercussion sur le paiement du loyer qui est effectué régulièrement.

Le même commissaire estime que la présentation des chiffres donnée lors de la présentation du budget pouvait apparaître tendancieuse. Le bénéfice de Fr. 8,3 mio à fin 2003 a en fait été réalisé par un non-dépassement des charges. Il n'en reste pas moins que, sur le plan comptable, il s'agit bel et bien d'un bénéfice, lui est-il répondu.

Le Conseiller administratif délégué ajoute que les projections faites à l'occasion du budget doivent être interprétées avec prudence.

**16. MOTION « PLUS DE COMPETENCES POUR LES COMMUNES DANS LE
DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

M. FAVRE : Dans l'enthousiasme, nous avons commis une petite erreur, à la 2ème page, on a fait une inversion dans le dernier alinéa : « que les communes puissent négocier entre le seuil minimum, alors que c'est le seuil maximal ».

A l'origine de ce document, il avait été demandé lors d'une séance de la Commission de l'aménagement du territoire, que malgré toute la bonne volonté des commissaires, on se rendait compte de notre impuissance en essayant de résoudre la problématique des développements des quartiers qui étaient proposés. En étendant un peu la réflexion au niveau cantonal, dans les exposés des motifs, ces PACS qui devraient être en vigueur depuis 4-5 ans sur notre canton, on peut le voir partout, ce ne sont que des échecs, des conflits, on voit ce qui se passe à Plan-les-Ouates, ce qui se passe à la Tulette, ce qui se passe à Thônex, ce qui se passe à Puplinge, ce qui commence à se passer à Meyrin. Visiblement, le système du tout Etat qui fonctionne à Genève sur le fait que nous sommes une république à l'opposé d'autres cantons suisses, donc tout pouvoir est entre les mains de l'Etat, ceux qui nous disent qu'en voulant augmenter

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

les compétences des communes, on va aller droit dans le mur du canton suisse, nous on essaye de voir les choses différemment. Ce qui s'est passé jusqu'à présent, c'est un peu l'échec partout, les choses se figent, se coincent. On voit visiblement les demandes avec d'autres Conseillers municipaux, c'est le manque de dialogue, le manque d'écoute de la part de nos autorités, nous sommes les plus crédibles pour être les seuls à avoir accepté à l'unanimité le PAC qui nous était proposé pour la partie qui nous concernait. Je crois que l'on ne peut pas être accusés de chercher à bloquer le développement à la construction, au contraire, on veut aller de l'avant, on aimerait avoir un peu plus notre mot à dire et être un peu mieux écoutés et éviter également tout ce qui se passe, en essayant de débloquer la situation.

Le Conseil d'Etat change, les choses vont changer, les fonctionnaires du département sont les mêmes et je pense qu'à moins d'un miracle, je ne crois pas que cela va s'améliorer très rapidement. Ce que l'on demande, c'est la visualisation plus complète au départ des plans localisés de quartiers. Je pense qu'il faut des documents qui sont plus compréhensibles pour les gens que des simples cubes hachurés. Les moyens informatiques actuels permettent avec peu d'éléments d'avoir une visualisation nettement meilleure, vous voyez les présentations que vous fait le département, ne serait-ce que Sovalp, où tout le monde est enthousiaste. Quand on vous met devant un plan localisé de quartier, on dit c'est un peu raide, un peu austère, on ne comprend pas bien, je pense que là il y a une amélioration à apporter. Quand une commission de l'aménagement du territoire d'une commune comme la nôtre a de grands projets, on demande qu'on ait un support, qu'on nous fournisse des explications, afin de pouvoir se pencher d'une manière concrète sur les dossiers qui nous sont soumis comme par exemple pour la Chapelle-les-Sciens, les Marbriers ou les Semailles, ce n'est pas suffisant, Nous avons besoin d'un appui, c'est ce que l'on demande. On demande d'être écoutés lorsqu'on parle de densité, de toute façon l'instance supérieure peut balayer nos décisions. On nous dit que nous allons bloquer les logements PPE, c'est faux, je pense que la lutte PPE, HLM, HBM, logements libres, c'est une notion qui est dépassée, ce qu'il faut ce sont des immeubles mixtes, il faut mélanger les populations dans les bâtiments et ne pas avoir que des immeubles en marbre, il faut un brassage des populations. En jouant sur les barèmes des loyers, il faut que les choses évoluent, essayer de les débloquer. Contrairement à ce que l'on nous dit, je ne pense pas que ce soit une manière de bloquer les choses. Jusqu'à présent, ce n'est pas nous qui bloquons, c'est plutôt le mauvais fonctionnement par manque de dialogue. On nous dit que le nouveau Président est un homme de dialogue, ce sera plus énergique, on demande à voir.

Il est clair que cette motion est utopique, c'est un peu un rêve, mais il faut bien commencer par quelque chose. Cela prendra peut-être 50 ans ou 10 ans. Le fait de demander à l'Association des communes genevoises d'intervenir, pourquoi nous avons choisi cette méthode ? C'est pour éviter un classement vertical, dont on n'aura plus jamais de suite. Je pense que l'ACG, parmi les communes qui sont les plus touchées par cette problématique, pourrait s'y intéresser. Nous avons la chance d'avoir le président de l'ACG au sein de notre commune et si nous pouvions ouvrir le dialogue, je crois que c'est une manière de montrer que l'on s'y intéresse, qu'on a envie que les choses se réalisent, qu'il y ait une harmonie et non pas une guerre de tranchée.

Mme BUUNK-DROZ : En complément à ce que vient de dire M. Favre, cette motion est née du malaise que nous éprouvons ces derniers temps lors des présentations des plans localisés de quartier et de l'inquiétude de plusieurs groupements d'habitants de la commune.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Nous avons pensé qu'il valait mieux prendre le problème dans son ensemble et non par quartiers et désirs, sans faire la révolution, que l'on réfléchisse à une meilleure concertation entre l'Etat et les communes quant au développement de celles-ci.

Il n'est pas question de contester la nécessité de construire des logements, bien au contraire ! Mais ne laissons pas construire n'importe quoi n'importe comment. Pensons à ceux qui vont habiter dans ces futurs quartiers.

Nous avons des exemples de concertations entre promoteurs, architectes et habitants, dans notre commune et chez nos voisins. Cela ne peut être que profitable à tous.

C'est pour cette raison que nous vous invitons à voter cette motion, qui risque d'être reprise par d'autres communes de ce canton.

M. STUDER : La motion qui vous est présentée ce soir doit être considérée comme une déclaration de bonne intention visant à une meilleure implication des élus dans l'élaboration du développement de notre commune. Les différents projets en cours doivent, plus que jamais, tenir compte de nos remarques et de celles de nos concitoyens.

Toute démarche agissant dans ce sens se doit d'obtenir notre soutien.

Si la forme de ce texte peut paraître un peu maladroite, voire gauche, le fond n'en demeure pas moins explicite et je ne peux que vous recommander de l'approuver.

M. CHOBASZ : Cette motion aurait pour effet d'imposer au Conseil administratif de mener une étude, en tous les cas d'engager les démarches dans le sens poursuivi par les motionnaires. Le Conseil administratif en a débattu. Il comprend bien les objectifs poursuivis par certaines Conseillères municipales et certains Conseillers municipaux. Nous sommes sensibles aux objectifs, nous avons bien entendu en tous les cas M. Studer quand il dit que cette motion est une déclaration de bonne intention et c'est effectivement comme cela qu'on peut la percevoir. C'est vrai qu'elle est sympathique et j'ai la conviction que si on la présentait dans d'autres Conseils municipaux, sans nul doute qu'elle y récolterait aussi passablement de soutien.

Si on reprend certains des postulats proposés, on constate, à la première analyse, que certains sont facilement compréhensibles et, pour nous Conseillers administratifs, ne posent pas de problème particulier et peuvent assez facilement rejoindre notre adhésion. Par contre, un, deux ou trois autres posent problème. C'est de ceux-là surtout que j'aimerais parler, ne serait-ce que pour avoir certains éclaircissements par rapport au texte même de la motion.

J'ai tout d'abord une remarque sur le premier postulat, qui concerne les plans localisés de quartiers. Je comprends parfaitement - et le Conseil administratif peut tout à fait le rejoindre - le souci des Conseillers municipaux, qui ne sont pas forcément des spécialistes - comme les membres du Conseil administratif - d'ailleurs de l'aménagement du territoire et pour lesquels l'appréhension des plans localisés de quartiers peut s'avérer quelque chose de difficile. Par conséquent, tout ce qui peut étayer ou soutenir la démarche de meilleure appréhension d'un plan localisé de quartier ne peut être quelque chose de positif. Cela étant, il est vrai que la motion va assez loin, puisqu'on parle, au niveau du plan localisé de quartier, de l'architecture et de la couleur. Je vous rappelle que nous sommes dans un processus d'aménagement

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

et que c'est un processus évolutif et que certains éléments n'apparaissent qu'au niveau de l'autorisation de construire et plus difficilement au niveau du plan localisé de quartier.

Par ailleurs, il y a une remarque sur l'affectation des bâtiments d'habitation. Je ne suis pas pour ma part convaincu qu'il faille figer ces affectations. Les affectations des bâtiments sont bien fixées dans le cadre du plan localisé de quartier : là un immeuble commercial, là un immeuble industriel, là un immeuble de logement. Mais ce que la motion souhaite, c'est évidemment fixer l'affectation des bâtiments de logement dans le cadre du plan localisé de quartier. Sans avoir procédé à une étude particulière, cela me paraît aussi présenter certains risques et je ne suis pas totalement convaincu du bien-fondé de cette invite. Encore une fois, même si je peux en comprendre les objectifs, j'y reviendrai plus loin avec le troisième postulat.

Le deuxième postulat, qui pour moi m'interpelle, c'est celui qui demande « que l'avis des communes sur les acceptations de plans localisés de quartiers soit davantage pris en considération ». Sur la page 2, « c'est davantage pris en considération », alors que sur la 1ère page, dans les considérants, on parle « d'un vrai pouvoir décisionnel ». J'aimerais être au clair sur ce que souhaitent les motionnaires. Est-ce une modification de la loi, parce que, très clairement, si on veut modifier les compétences, il faut une modification de la loi. Ou bien, dans le cadre de la loi actuelle, les motionnaires souhaitent-ils que les communes soient non seulement entendues mais aussi écoutées et suivies dans leurs demandes, pour autant que ces demandes conservent un caractère raisonnable et on parle bien entendu que de celles-là. Il faudrait des éclaircissements pour qu'on sache dans quel sens aller. Je reviendrai peut-être aussi un peu plus loin sur ce même sujet dans le cadre des discussions que l'Association des communes genevoises a d'ores et déjà eues avec le Conseil d'Etat.

La troisième remarque concernant le troisième postulat, qui vise à ce que les communes soient écoutées, suivies au sujet de l'affectation des logements. J'avais ce matin une première séance de travail avec le nouveau Conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies et de l'information, qui est notamment en charge de la direction du logement, et il apparaît très clairement, de son discours, et c'est semble-t-il l'objectif du Conseil d'Etat à travers le discours qu'il a tenu à St-Pierre, que la priorité est de construire des logements et que la question des affectations ne revêt peut-être pas le caractère aussi prioritaire qu'il pouvait présenter il y a quelques temps.

C'est une perception personnelle que je transmets mais je pense qu'on pourra assez vite avoir des indications à ce sujet.

Voilà les trois remarques que je voulais faire à titre personnel. Mes collègues sont bien entendu libres de s'exprimer. En l'état, la position du Conseil administratif consiste à dire que nous ne sommes pas formellement opposés à l'acceptation de la motion, à devoir faire le travail que vous nous chargerez de faire et nous le ferons non pas en traînant les pieds mais parce que nous y trouverons effectivement quelque intérêt. Par contre, il faudrait bien qu'on soit au clair entre vous et nous sur ce que vous souhaitez pour que, si la motion est acceptée, nous soyons sûrs d'en avoir bien compris les tenants et les aboutissants.

J'en viens maintenant au moyen suggéré, à savoir de passer à travers l'Association des communes genevoises. On a plusieurs canaux qu'on peut utiliser. Le premier canal

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

que le Conseil administratif pense utiliser consiste à provoquer, pas cette année mais au début de l'année prochaine, une réunion avec le nouveau Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, à savoir M. Robert Cramer, pour que nous puissions avoir avec lui une discussion technique mais surtout politique sur les différents problèmes d'aménagement ou les différentes questions d'aménagement qui vous et nous préoccupent et qui interpellent la population. L'objectif consiste à voir si l'on peut éventuellement se mettre d'accord sur la marche à suivre ou sur les priorités à donner dans des projets qu'on souhaiterait ou que le Conseil d'Etat souhaiterait voir se réaliser. En tous les cas, très clairement, soit dans le cadre du discours de St-Pierre, soit dans le cadre de discussions bilatérales, il apparaît très clairement que la priorité au niveau de Lancy sera le PAC La Chapelle-les-Sciers, indépendamment des autres projets qui sont en cours.

Encore une fois, ceci demande confirmation dans le cadre des relations de la commune entre le magistrat délégué du Conseil d'Etat et le Conseil administratif incorpore.

Vous l'avez dit ou M. Favre l'a dit dans le cadre de sa présentation, une autre voie pourrait être celle du Grand Conseil. Nous avons tous des relais à travers nos partis politiques qui pourraient en tous les cas utiliser le canal du Grand Conseil pour essayer de faire entendre la voix des communes. J'ai entendu que M. Favre n'était pas très convaincu par cette démarche. Il craint que cela se termine par un classement vertical ou dans un des nombreux tiroirs dont le Grand Conseil est doté, quand il n'entend pas traiter un sujet qu'il trouve peut-être sympathique ou intéressant, mais pour lequel il n'a aucune urgence ou priorité politique.

Alors la voie de l'Association des communes genevoises pourquoi pas ? Mais il faut être clair aussi à ce sujet. Aujourd'hui, par la force des choses, il y a un bras de fer engagé entre l'Etat et les communes toujours en lien avec le budget cantonal. C'était le cas en 2004 pour le budget 2005. C'est rebelotte en 2005 pour le budget 2006. Parallèlement à ces problèmes budgétaires ou à ces empoignes budgétaires, il y a une discussion de fond qui s'est ouverte sur deux aspects, qui sont la péréquation financière intercommunale et le partage de compétences entre l'Etat et les communes. Un groupe de pilotage politique Etat-Communes a été constitué. Des groupes de travail technique constitués de collaborateurs des administrations concernées ont été mis sur pied et il y a un travail qui a été lancé. Vous avez peut-être vu que, dans le cadre des nombreuses délégations qu'il a supprimées, le Conseil d'Etat a maintenu et même créé une délégation du Conseil d'Etat à trois, qui s'appelle « Etat-Communes », présidée par M. Robert Cramer et à laquelle, M. David Hiler et M. Mark Müller participent également. C'est donc dire que le Conseil d'Etat a institutionnalisé cette délégation et marqué à travers cette délégation aussi l'importance qu'il attache aux relations entre l'Etat et les communes.

C'est vrai que ce que les motionnaires disent, de nombreuses autres communes le disent de manière plus ou moins forte, avec des accents un peu différents mais le discours est à peu près le même, à savoir que les communes constatent, en matière d'aménagement du territoire, qu'elles n'ont que peu de compétences et, même si elles ne requièrent pas forcément toutes des compétences supplémentaires, elles souhaiteraient que leur degré d'audition, leur degré de captation, leur degré de relation avec l'Etat soient beaucoup plus importants que ce qu'il est aujourd'hui, à savoir qu'il y ait un véritable dialogue qui puisse déboucher sur des solutions concertées, pour autant, encore une fois, qu'il y ait autour de la table des interlocuteurs communaux, d'un côté, et cantonaux, de l'autre, qui veuillent trouver

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

un consensus, parce qu'il est évident que la commune qui mettra les pieds contre le mur et qui adoptera une position totalement négative ne pourra évidemment pas prétendre vouloir négocier quoi que ce soit. D'un autre côté, évidemment, ce qu'on attend de l'Etat, c'est qu'il puisse avoir la même aptitude au dialogue en se disant que, ce que souhaite le Conseil d'Etat aujourd'hui, c'est de réaliser du logement et c'est vraisemblablement à travers la concertation et en sélectionnant des dossiers qui sont des dossiers importants, qu'on arrivera à apporter une réponse à la crise actuelle du logement.

Il est vrai que ces démarches sont en cours. Je ne peux pas, en tant que président de l'Association des communes genevoises, évidemment vous donner des garanties à ce sujet mais sachez que cette motion ne tombe pas trop mal, dans la mesure où le travail est déjà en cours et qu'il va dans le sens souhaité par les motionnaires, à savoir une meilleure prise en compte de la voix communale, une meilleure reconnaissance de l'activité des communes. Tout le discours des communes au niveau budgétaire consiste à dire à l'Etat : si vous souhaitez d'une manière ou d'une autre que nous fassions des efforts dans le cadre de l'assainissement des finances de l'Etat, nous y serons d'autant plus enclins que, de votre côté, vous aurez consenti des délégations de compétences, des partages de compétences entre l'Etat et les communes, de manière à ce que, dans bien des domaines pour lesquels la commune pourrait agir, pourrait intervenir, qu'elle puisse le faire, étant précisé qu'il faut évidemment, qu'à ce moment-là, l'Etat se désengage d'un certain nombre de tâches qu'il réalise aujourd'hui pour le compte de tiers. C'est un débat qui est pleinement en cours et vous avez d'ailleurs pu lire un certain nombre d'interventions du Conseil d'Etat sur le sujet.

Voilà ce que je pouvais vous préciser, disons pour vous planter un peu le décor sur les possibilités qu'il peut y avoir. Si la motion est acceptée, je crois qu'il ne faut pas être trop gourmand, mais qu'il faut être lucide politiquement et essayer de trouver des points d'ancrage sur lesquels on puisse s'appuyer. Au niveau des communes, cela sera relativement facile. Encore faudra-t-il convaincre certaines communes de faire aussi des efforts en faveur du logement alors que d'autres, comme la nôtre y contribue maintenant depuis 40 ans. C'est logique compte tenu de notre localisation aux portes de la ville, de notre accessibilité en terme de transports publics mais, enfin, cela fait 45 ans que nous participons à l'effort de logement dans ce canton et il est compréhensible qu'un certain nombre de communes demande aussi que cet effort soit partagé, non pas de manière équitable mais enfin le plus largement possible. Voilà ce que je voulais vous dire suite aux propos des motionnaires et au texte de la motion que vous avez trouvée sur vos places.

M. ERETZIAN : Le groupe Radical ne trouve pas cette motion négative, mais suite aux déclarations de M. Chobaz, je propose le renvoi en commission pour éclaircissement et voir les possibilités qu'il y a.

M. FAVRE : Je veux répondre à M. Chobaz sur le premier point concernant les plans localisés de quartiers, ils ne sont pas issus du hasard ces plans, il y a tout un travail qui est fait en aval, on a les plans quasiment définitifs dans l'ordinateur, ensuite ils sont réduits et on rajoute des hachures. Ce n'est pas très compliqué, les plans ont été étudiés avant, il y a les longueurs, les largeurs des bâtiments, tout cela est connu. Si je me suis permis de mettre cela dans la motion, je savais ce que je faisais, ce n'est pas une idée utopique. La difficulté n'est pas là, je n'ai pas voulu parler de la députation, déjà Lancy 30'000 habitants, on n'a pas de député sur notre commune.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Eux ils vont s'y opposer, j'ai proposé l'Association des communes genevoises parce qu'il y a une dizaine d'années, lancé une idée de remettre aux communes pour les plans localisés de quartiers un certain pouvoir qui donnait, je me suis dit qu'elle avait été formée à la guerre de tranchée contre l'Etat pour essayer d'obtenir un peu plus de pouvoir des communes. Les communes ayant pratiquement toutes les mêmes problèmes, elles pourraient également participer à ce travail de fond pour essayer de négocier au mieux les augmentations des pouvoirs des communes. Pour les affectations des logements, on a également reçu une circulaire aux fondations, on a tenu le discours de dire la guerre des tranchées 2/3 - 1/3 ça suffit, maintenant ce qu'il faut c'est construire des logements. Là, je confirme la volonté d'avancer dans ce domaine et ensuite la répartition peut se négocier, éviter des empilages de gens dans certains immeubles qui causent ensuite d'énormes difficultés sociales dans leur entourage. Nous sommes plus près de la population, nous sommes de meilleurs relais que des députés qui habitent à l'autre bout du canton, raison pour laquelle, je maintiens la position de l'Association des communes genevoises.

Quant à l'idée de M. Eretzian de la renvoyer en commission, le problème c'est laquelle ? On peut la retravailler, revoir la problématique. On a un pouvoir décisionnel, cela rejoint un peu ce que l'on dit parce qu'actuellement le vote d'une commune sur un plan localisé de quartier, le Grand Conseil peut dire qu'il n'en tient pas compte, nous on vote oui, ou le Conseil d'Etat peut totalement surseoir à ce vote de la commune. Ce que l'on voudrait, c'est qu'il y ait une équivalence de pouvoir sur un vote de plan localisé de quartier. Un plan localisé de quartier c'est graduel, c'est commune, Grand Conseil, Conseil d'Etat, canton, ce que l'on désire c'est une égalité des chances sur les remarques d'un plan localisé de quartier, parce qu'à mon avis, sur un plan localisé de quartier, on n'est pas décisionnel. C'est un droit fédéral, on ne peut pas le supprimer, c'est un droit qui cause bien souvent plus de problème que de satisfaction. On parle de décisionnel c'est pour augmenter le pouvoir d'une commune sur un plan localisé de quartier.

M. BAERTSCHI : Pour répondre à M. Eretzian, bien sûr, on peut la renvoyer en commission. Je crois que les quelques imperfections dans la rédaction n'ont pas besoin, à mon avis, d'une commission pour être réglées. En revanche, il me semble que cette motion est relativement bien, on sent le souci des motionnaires. Il ne me semble pas qu'il faille travailler très longtemps là-dessus, il faudrait que les motionnaires l'affinent un peu, sachant que le Conseil administratif a 6 mois pour répondre à une motion. Si on veut aller un peu vite, du moins ne pas trop traîner, je profite du fait pour dire que notre plan directeur communal va partir d'ici quelques temps et ce serait peut-être pas une mauvaise chose de penser dans ce cadre-là aussi que la Commune de Lancy amène quelques éléments plus personnels, prenne une place plus importante pour essayer de rentrer dans le souci des motionnaires.

Ce que M. Favre dit tombe relativement bien, vous avez je crois, reçu la suite des discussions que nous avons eues avec l'ancien chef du Département de l'aménagement qui est sur vos tables aujourd'hui. Pour le plan localisé de quartier de la parcelle Vodoz sur lequel nous devons parler dans 10 jours, c'est un exemple non pas de co-décision, mais de concertation, vous en ferez ce que vous voudrez, mais vous avez là un exemple qui s'est passé et qui a pris beaucoup d'énergie. Vous avez un exemple de concertation avec le canton, nous en discuterons dans 10 jours et je souhaite que déjà, à ce moment-là, nous soyons amenés à prendre des décisions dans un sens ou dans un autre qui soient satisfaisantes.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. ALONSO : On a un groupe de travail dans ce Conseil municipal qui a réuni ses compétences pour faire une proposition, s'il y a des affinements à faire que ce même groupe soit mandaté par ce Conseil municipal, voilà ma proposition.

Mme BUUNK-DROZ : Je voulais répondre à une question que M. Chobaz a posée tout à l'heure en disant qu'il y aurait pouvoir décisionnel, en fait il est dit dans la motion : on essaye d'obtenir un renforcement de nos droits, voire une modification de la législation. C'est vrai que le moment est favorable maintenant pour aller dans ce sens, et essayer de faire connaître nos possibilités, nos droits, mais si cela n'est pas possible et bien c'est de changer la loi, ça va jusque là. Mais si on arrive à ne pas changer la loi, et déjà à obtenir satisfaction maintenant, alors tant mieux. Voilà ce que nous demandons au Conseil administratif. Je crois que c'est clair.

M. FAVRE : Je rejoins un peu M. Alonso et M. Baertschi. Je propose qu'on se réunisse, les groupes signataires. Est-ce que les autres partis qui n'ont pas pu venir souhaitent s'intégrer à notre groupe, je pense aux Radicaux et à l'Alliance de Gauche, s'ils souhaitent également porter leur pierre à l'édifice.

M. AUGSBURGER : On a deux propositions. La première peut exclure la deuxième au cas où. Est-ce que le groupe des motionnaires est d'accord de retirer cette motion ce soir pour la représenter au mois de janvier avec les diverses modifications, selon les discussions de ce soir ?

M. FAVRE : Est-ce que le Conseil administratif ou un de ses membres serait d'accord de participer à cette réunion pour nous apporter sa lumière ?

M. BAERTSCHI : Oui

M. AUGSBURGER : Je résume, vous remettez donc cette motion sur nos bureaux au mois de janvier, vous invitez les partis qui n'ont pas participé aux débats à y participer, ainsi qu'un Conseiller administratif.

Votre proposition, M. Eretzian, est donc annulée.

Motion renvoyée.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. PAGE : Ce n'est pas une proposition ni une question. Je voudrais signaler un changement au niveau des commissions pour le groupe Libéral. M. Bosshard reprend l'administration et quitte l'environnement, votre serviteur quittera l'administration pour aller à l'environnement.

M. RICHERT : Je voulais remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour la fête des Noces d'Or qui a été offerte à 19 couples, je crois qui célébraient cette année un certain nombre d'années de mariage. Un beau coup de chapeau et bravo parce que la soirée était très bien réussie, au niveau de la réception, de l'accueil, de la cuisine, de la décoration et de l'animation.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

J'aimerais revenir très rapidement sur une lettre que notre Président a évoquée en début de séance. Il s'agit de ce projet de sculpture de l'école d'En Sauvy. Je signale simplement que pour ce projet, on sera évidemment amenés à prendre une décision, puisqu'une subvention assez importante est demandée. Cette année sera une année de travail assez intense dans cette école, d'une part, sur le problème des énergies et d'autre part, sur le problème de la citoyenneté, l'apprentissage progressif, la responsabilité du sentiment d'appartenance. Le projet est transmis à la commission de la culture, je crois, mais j'insiste pour que cette commission se penche rapidement sur le problème, vu que c'est à la fin de cette année scolaire que le travail sera couronné, donc ce serait bien qu'on donne une réponse assez rapide à l'école.

L'intervention de notre ancien maire, M. Jacques Lance, à l'issue de la dernière réunion de notre Conseil a retenu mon attention. Le corps électoral genevois ayant octroyé le droit de vote au plan communal aux étrangers résidants, M. Lance émettait le souhait que quelque chose soit entrepris afin de familiariser ces nouvelles électrices et nouveaux électeurs avec les institutions communales, ceci notamment dans le but de stimuler leur intérêt pour la chose publique et de lutter contre l'abstentionnisme.

J'ai réfléchi au problème, j'ai peut-être imaginé des cours comme le préconisait M. Lance, ce serait quand même assez lourd d'autant plus qu'on ignore le nombre de participants qui assisteraient à ces cours.

Par contre, on pourrait imaginer, parallèlement à la réception annuelle offerte aux nouveaux citoyens lancéens, une journée proposée aux habitants étrangers et destinée à leur faire mieux connaître leur commune de résidence et son fonctionnement; et ceci pourquoi pas dans la salle de ce conseil.

Est-il pertinent de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission de l'administration, voire de la culture ? Le Conseil administratif a-t-il une idée là-dessus ? Je souhaite en tout cas qu'il aborde le problème, si ce n'est déjà fait.

M. CHOBAS : Oui, effectivement, depuis la dernière fois, il y a eu une rencontre entre l'Association des communes genevoises et le bureau de l'intégration à ce propos. J'ai appris à cette occasion que l'Etat de Genève allait envoyer à l'ensemble des électeurs, les anciens comme les nouveaux, aux électeurs suisses et étrangers résidents depuis plus de 8 ans un document qui est une forme de mémento civique. Ce document sera tiré à 300'000 exemplaires et sera envoyé en principe au début de l'année prochaine, entre février et mars 2006.

Parallèlement, il a été convenu que, au niveau des communes, nous mettrions sur pied une forme de brochure, un document qui soit simple, qui puisse être distribué dans les communes et qui explique aux citoyens étrangers au bénéfice de ce droit de vote communal, de quelle manière ils pourront l'exercer, avec quelques éléments de la pratique de la démocratie locale. En outre, il y a un troisième volet. Plusieurs communes ont en effet l'intention de mettre sur pied des séances, des rencontres pour inviter ces nouveaux électeurs à des présentations de leur commune et de la vie politique locale.

On peut aussi réfléchir au plan lancéen de quelle manière nous voulons aborder le sujet. Je n'ai pas encore d'information à la question de M. Lance : combien d'électeurs nouveaux cela représente-t-il pour Lancy ? Pour l'instant, je n'ai pas réussi à obtenir encore cette réponse, mais on devrait l'obtenir très prochainement. Utiliser la salle du

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

Conseil municipal est une douce illusion évidemment car on parle de plusieurs milliers de personnes. Evidemment, entre ceux qui sont potentiellement les destinataires d'une séance et ceux qui y viennent réellement, on sait qu'il y a toujours un écart substantiel. Toutefois, l'idée est aussi de se rapprocher un peu des quartiers, donc de ne pas forcément faire une séance centrale mais peut-être d'en faire quelques-unes dans des endroits qui seraient proches du domicile des personnes visées.

Voilà quelques réflexions. En tous les cas, sachez que le sujet est pris en charge par l'Etat et aussi pris en charge par les communes. Plusieurs conseillers municipaux de différentes communes se sont aussi posé des questions et ont prié leur Conseil administratif de faire un certain nombre de choses en la matière. Certains ont même débloqué des subventions, un fonds spécial pour favoriser ces éléments d'information.

M. BADET : Aux divers du point 11) concernant le stade, je tiens à préciser que les Samaritains n'étaient pas là pour la circulation, mais étaient bel et bien là pour assurer la prévention sanitaire dans ce stade.

Encore un petit divers, il est vrai que je tourne souvent en rond, mais en ce moment, il n'est plus possible de tourner autour du giratoire Bachet / Communes-Réunies / Palettes, et ceci à cause de notre tram qui, encore une fois, sans jamais passer met les feux en phase rouge, deux fois 4 minutes, pour laisser aucun tram passer, peut-être à cause d'un convoi spécial de vaches venant de Palexpo arrivant sur notre commune. En mon nom, j'ai dit.

M. AESCHBACHER : Je voulais dire au Conseil administratif que je ne suis pas satisfait de la réponse concernant la campagne « le respect ça change la vie ». Je pense que dire que c'est une campagne qui brasse de l'air, n'est pas une réponse appropriée. Je souhaiterais donc que ce sujet soit repris par la Commission des affaires sociales plus en détail pour qu'on puisse l'étudier à fond et ensuite décider si on y adhère ou pas.

Mme CASUTT : Simplement, je voulais vous remercier pour les chocolats au nom de toutes les dames.

M. FAVRE : J'aimerais juste savoir combien de vaches on a pu acheter à la vente aux enchères ?

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais faire une intervention qui concerne le point 6) de l'ordre du jour, au nom du parti Socialiste. Comme cela est renvoyé en commission, c'est très bien. Le groupe Socialiste désire qu'un inventaire des besoins en locaux précis couvrant la situation actuelle d'ici 10 ans soit effectué au sein de l'administration communale afin de pouvoir effectuer cette étude, donc l'étude de la salle du Conseil municipal, avec des renseignements précis. Puisque cela est renvoyé en commission, que l'on puisse adjoindre notre demande.

M. AUGSBURGER : Excusez-moi Madame, mais ce n'est pas ce qui a été dit. Le sujet n'est pas renvoyé en commission, il est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme JELK-PEILA : Je voulais simplement m'associer aux remerciements de M. Richert pour la soirée des Noces d'Or, mais surtout je voulais vous convier au Marché de Noël qu'organise l'école de la Caroline le mardi 20 décembre à partir de 18.30 heures.

Séance ordinaire du 15 décembre 2005

M. LANCE : Je voulais rassurer M. Favre, aucune vache n'a été achetée à Palexpo. En effet, vu le délai très court, nous n'avons pas pu déléguer une personne pour cette vente aux enchères. Les enchères sont parties très hautes, puisque les vaches ont été vendues aux environs de Fr. 30'000.-- la pièce.

18. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas

M. AUGSBURGER : Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances de Noël et vous invite à la cave pour boire un verre.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

Gilles AUGSBURGER

